

Cahuzac sur Vère

Magazine d'informations municipal n°27 - JUILLET 2021

DOSSIER

Le **COMMERCE**
et les **ENTREPRISES**
LOCALES

Pages 6 et 7

Commune de Cahuzac sur Vère

OUVERT

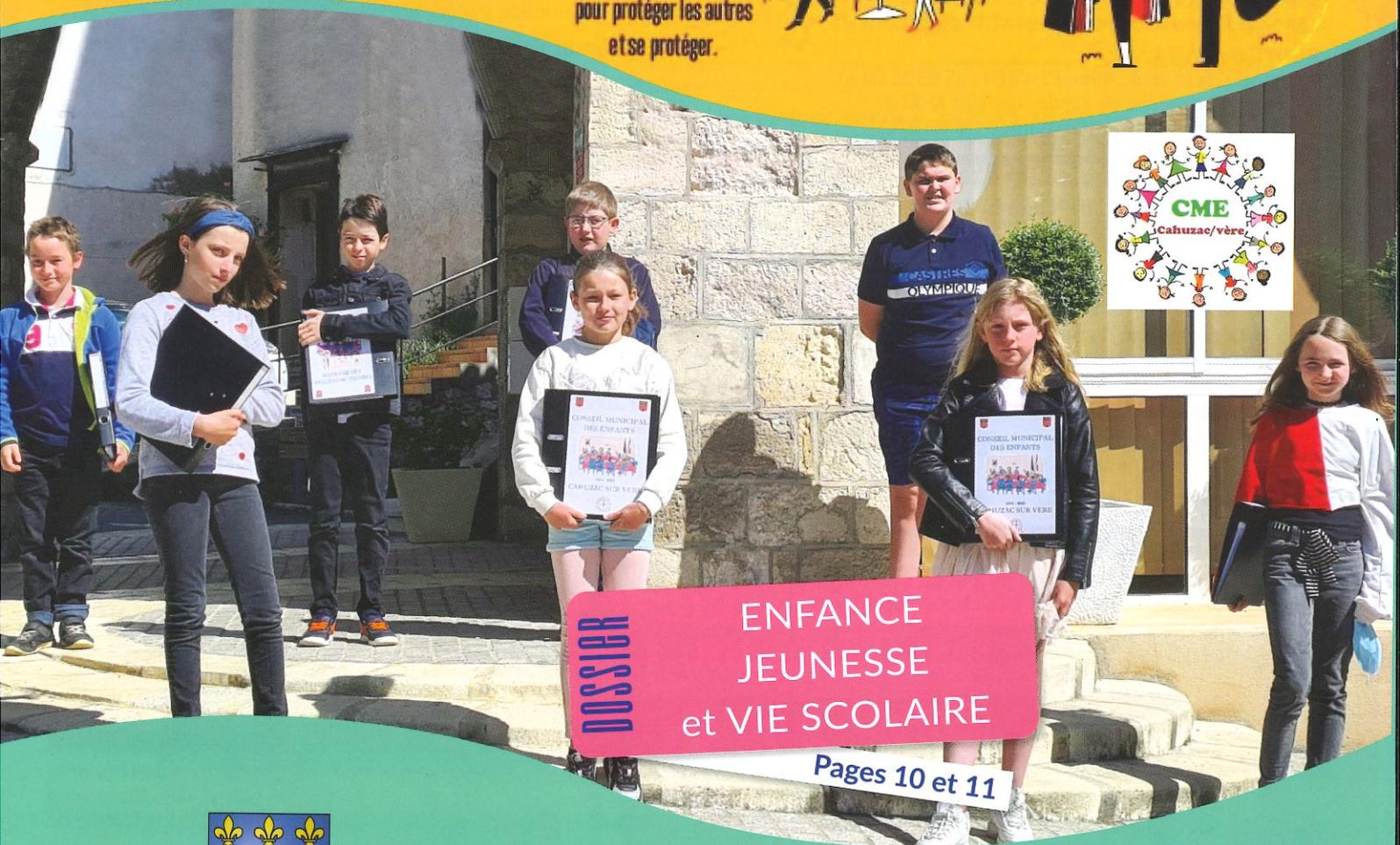
CONSOMMER LOCAL C'EST IDÉAL!

SOUTENONS NOS COMMERÇANTS,
ARTISANS ET PRODUCTEURS!

N'oublions pas
les gestes barrières
pour protéger les autres
et se protéger.



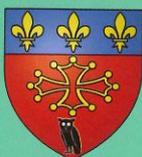
*J'achète
100% local
à Cahuzac*



DOSSIER

**ENFANCE
JEUNESSE
et VIE SCOLAIRE**

Pages 10 et 11



Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17 h

Fermeture le jeudi après-midi



CONTACT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

GAILLAC-GRAULHET

📍 Le Nay - 81600 Técou
☎ Téléphone : 05 63 83 61 61

Une antenne de la communauté fonctionne à

CASTELNAU DE MONTMIRAL :

📍 Rue de La Fayette - 81140 Castelnau de Montmiral
☎ Téléphone : 05 63 81 48 15

ASSISTANTE SOCIALE

Mme BOULET-GERCOURT, Permanence à la Mairie de Cahuzac sur Vère, les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de chaque mois de 9h30 à 12h.

☎ Téléphone pour rendez-vous : 05 63 81 21 81

SANTÉ

GROUPE MÉDICAL :

1 Rue du Pigeonnier, en face de l'école Prim'Vère de Cahuzac
Médecine Générale : Docteurs **DE TRUCHIS** et **SABADIE** : 05 63 33 92 52
En cas d'absence de votre médecin : appelez le 39 66
Cabinet des infirmières : Mmes **CHAUCOT**, **GIORGIUTTI**,
MAZIERES et **MONTELS** : 05 63 33 91 10
Orthophoniste : Mme **FAVAREL** : 06 43 80 71 57 (à partir du 1^{er} août)
Psychologue clinicienne : Mme **MAURIN** : 06 51 52 08 89
Diététicienne : Mme Stéphanie **BARCK** : 06 36 17 98 16

4 RUE DES ECOLES :

Kinésithérapeutes : M. **VAYSSIERES** et **PILUDU** : 05 63 40 15 57
Sage-femme : Mme **PILUDU** : 06 19 63 73 34

CHEMIN de PERAYROLS :

Kinésithérapeute : Mme **DUBOIS** : 07 08 12 42 02

RUE du BARRY :

Chirurgien-dentiste : Mme **GHEMARI** : 05 63 56 38 35

ROUTE de GAILLAC :

Pharmacie de la Vère : Mme **EL-OÏDI** : 05 63 55 06 61
Liste des pharmacies de garde : appelez le 32 37
Énergéticienne en médecine chinoise : Mme **ARANY** : 07 86 37 30 17

CONCILIATEUR DE JUSTICE

S'adresser à la mairie de Castelnau de Montmiral, laisser ses coordonnées et M. Vialar, coordonnateur de justice, prendra contact avec vous.

CORRESPONDANTS DE PRESSE

Pour *La Dépêche* et *le Tarn Libre* : Mme **BONNET** : 05 63 33 97 17
Pour *le Journal d'Ici* : M. **ARCHET** : 06 85 86 80 23

HORAIRES POSTE

L'agence postale communale est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00. Fermeture le samedi matin.

☎ Téléphone : 05 63 81 86 02

MÉDIATHÈQUE

Horaires habituels d'ouverture au public : le mardi de 15h30 à 17h ; le mercredi de 10h à 12h en dehors des vacances scolaires ; le samedi matin de 10h à 12h.

☎ Téléphone : 05 63 33 91 72

HALTE GARDERIE

L'association « Les Fouzics » : accueil des enfants de 3 mois à 5 ans, les lundis de 8h45 à 12h15, les jeudis et vendredis de 8h45 à 16h45 dans les locaux de l'ancienne école de Cahuzac sur Vère.

☎ Téléphone : 05 63 40 51 46

✉ Mail : lesfouzics@free.fr

CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Pour obtenir une carte d'identité ou un passeport, s'adresser à la Mairie de Gaillac (05 63 81 20 20) ou de Cordes sur Ciel (05 63 56 00 40) pour les mairies les plus proches.

RECENSEMENT MILITAIRE

Attention ! Les jeunes filles et garçons doivent se faire recenser à partir du jour de leurs 16 ans.

Cette formalité est indispensable pour s'inscrire au permis de conduire et aux examens.

INSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Pour voter l'année prochaine, les inscriptions sur les listes électorales seront reçues à la mairie jusqu'au « 6^{ème} vendredi qui précède le 1^{er} tour des élections ».

Conditions pour être inscrit : avoir son domicile dans la commune, ou payer la taxe foncière depuis 5 ans, ou y avoir sa résidence depuis 6 mois. Pour les ressortissants de la Communauté Européenne, les règles sont les mêmes. Possibilité de s'inscrire sur 2 listes (pour les élections municipales et pour le parlement européen). Pour les jeunes de 18 ans, un courrier vous est adressé par la mairie stipulant que vous devez vous présenter au secrétariat avec la carte d'identité et un justificatif de domicile afin de valider votre inscription.

RAPPEL INSCRIPTION ÉCOLE

L'école est obligatoire à partir de l'âge de 3 ans. Les enfants ayant 3 ans ou plus en 2020 doivent se faire inscrire auprès de la Mairie de leur lieu d'habitation.

École Prim'Vère : 📍 Rue des Écoles - 81140 Cahuzac sur Vère
☎ Téléphone : 09 64 14 58 51

ALAE : ☎ Téléphone : 05 63 33 91 89

STATIONNEMENT RUE DU BARRY



La municipalité rappelle que, dans la rue du Barry, rue étroite et commerçante, le stationnement est limité à 5 minutes.

Les voitures ne doivent donc pas y être garées en permanence. Pour cela, le Mercadial tout proche est le parking adapté.

DÉCHETTERIES

Vous pouvez aller déposer vos déchets divers dans les déchetteries de Gaillac ou de Castelnau de Montmiral.

Horaires d'ouverture :

mercredi 9h-12h, jeudi 9h-12h et 14h-18h, samedi 14h-18h.

Le dépôt de déchets est gratuit pour les particuliers.

Vous pouvez aussi retirer gratuitement du compost 100% végétal à la Déchetterie de Castelnau.

☎ GAILLAC : 05 63 57 27 82 / CASTELNAU : 05 63 34 94 87

« LA P'TITE FRIPERIE »

Une équipe de bénévoles récupère les vêtements dont vous ne voulez plus et les revend à un prix symbolique.

📍 3 Place d'Hautpoul - 81140 Cahuzac sur Vère

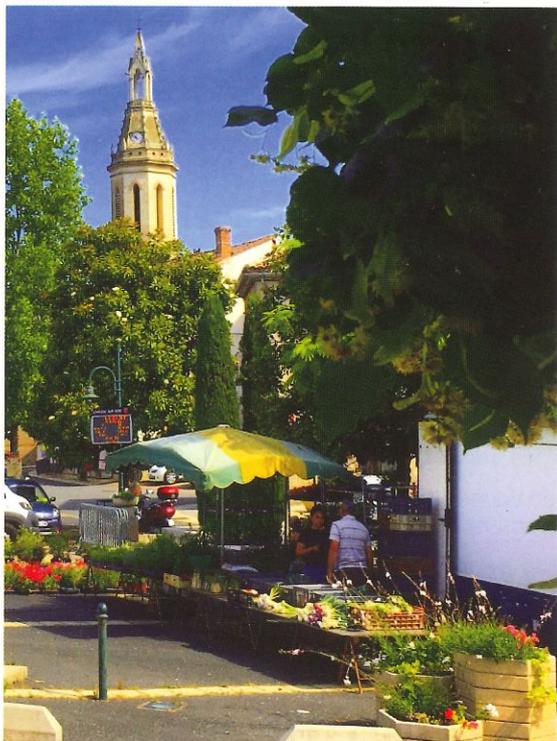
☎ Présidente : Mme Kohl / 05 63 33 91 65

TRI SÉLECTIF ET SACS JAUNES

Les nouveaux sacs de tri sélectif (sacs jaunes et sacs verts pour le verre) fournis par la Communauté d'Agglo Gaillac-Graulhet sont à retirer à la Mairie. Ces sacs sont réutilisables et chaque famille ne dispose que d'un sac par famille.

🌐 www.environnement.ted.fr

CONSOMMER LOCAL C'EST L'IDÉAL !



**NOUVEAU CAMION DE LA COMMUNE
POUR REMPLACER LE PRÉCÉDENT
QUI AVAIT 24 ANS DE SERVICE**



L'ÉDITO DU MAIRE



Michel Bonnet

Maire de Cahuzac-sur-Vère

Ce bulletin municipal arrive en même temps que la liberté de vie retrouvée par chacun d'entre nous. Nous nous en réjouissons.

Cette liberté tant souhaitée ne doit pas nous faire oublier que dans notre commune et dans d'autres d'ailleurs, des incivilités ont lieu tous les jours.

C'est sur ces points là que cet édito va mettre l'accent, au risque de déplaire à quelques uns de nos concitoyens.

Tout d'abord, un irresponsable a osé décharger sur un chemin communal plusieurs camions de toiture en éverite, matériau cancérigène s'il en est.

Le dépôt de plainte n'a pas encore permis à ce jour de retrouver l'auteur. Vous devez connaître le coût d'enlèvement que l'entreprise spécialisée à qui nous avons fait appel nous demande 2128 euros !

La deuxième incivilité inadmissible, concerne les personnes qui promènent leur chien et ne ramassent pas leurs déjections. C'est si facile de se munir en permanence d'un sac prévu à cet effet, que l'on déposera ensuite dans une poubelle verte.

Le conseil municipal enfant a pris ce problème à bras le corps et a demandé au conseil adulte de construire un lieu dédié aux toutous près de l'école.

Même si la réalisation est bien utilisée, elle l'est encore trop peu. Chers compatriotes ne décevez pas nos enfants, ce serait lâche, irrespectueux pour eux et pour tous.

Enfin les déchets déposés hors de poubelles, les bouteilles laissées au pied des containers, souvent cassées, des encombrants de toute sorte qui doivent être amenés en déchetterie à Castelnau de Montmiral ou à Gaillac compliquent le travail des employés.

Heureusement les caméras de surveillance et les amendes que nous infligeons dissuaderont, nous l'espérons, une récidive pour leurs auteurs.

Enfin il y a les herbes qui poussent partout ! Vous le savez pour remplacer les désherbants que nous n'employons plus, nous avons essayé le brûlage et les produits naturels. Rien n'a permis de sauvegarder la propreté sur le long terme. Il reste donc 2 solutions : accepter de voir le bord des trottoirs, le bord des rues, les platebandes se remplir de mauvaises herbes ou bien imposer, **comme nous le permet la loi**, à chacun d'entre nous de nettoyer devant notre porte, à la fois la rue et les caniveaux.

L'idéal serait que chacun de nous le fasse avant que cela ne devienne obligatoire et payant (si non exécuté).

A côté de cela votre conseil a entrepris de réaliser son programme en commençant par la réfection de la route dite de Cordes, la RD 922, qui va devenir plus sûre, plus piétonne et surtout qui va obliger camions, voitures et autres engins à ralentir. Nous savons que la gêne va être grande mais la sécurité prévôt et nous assumons ce choix. Les travaux seront suspendus pendant l'été pour ne pas gêner les riverains et les utilisateurs vacanciers.

Parallèlement nous avons commencé avec l'aide de Enedis et du SDET de supprimer 2 transformateurs dans le village devenus obsoletes, pour les remplacer par 2 autres plus performants. A cette occasion le Mercadial sera vidé des fils électriques sans protection (interdits à ce jour) et qui pourtant véhiculent une ligne à 20000 volts.

Chères et chers cahuzacois, tenez compte des remarques précédentes et notre vie en commun sera plus supportable et moins source de polémique.

Bonnes vacances à chacune et chacun d'entre vous.

Michel BONNET

Bulletin municipal de Cahuzac-sur-Vère

Dépôt légal : juillet 2021 - N° d'enregistrement : 432

Directeur de la publication : M. le maire

Secrétaire de rédaction : JF DUMONTIER

Commission de rédaction : M. BONNET, JF DUMONTIER

Emmanuelle GALLESIO et Karine BERTRAND.

Conception / Impression : Imprimerie RHODE - 81600 GAILLAC

Création et photos (hors crédit) : JF DUMONTIER

Photo couverture : JF DUMONTIER.



Contact Mairie

Vous pouvez joindre la mairie :

☎ Téléphone : 05 63 33 90 18

✉ Mail : mairie.cahuzacsurvere@wanadoo.fr

Vous pouvez aussi vous informer :

sur le site internet de la mairie

🌐 www.cahuzac-sur-vere.fr

ou sur la page Facebook

📍 « Village de Cahuzac sur Vère »



INFOS MAIRIE

Extraits des délibérations du conseil

Si vous voulez consulter le compte-rendu complet de chaque délibération du Conseil Municipal, allez sur le site Internet de la commune à la rubrique « Municipalité ».

www.cahuzac-sur-vere.fr

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2020

PRÉSENTS : Michel BONNET - Francis YECHE - Alain CLERGUE - Emmanuelle GALLESIO - Patrice BES - Alain SYRYKH - Grégory AUREL - Nicole ASTOUL - Béatrice ALVES GIEUSSE - Karine BERTRAND - Camille LORENZO-DOMINGO - Delphine CALICIS

REPRÉSENTÉS : Eric ARCHET a donné procuration à Alain CLERGUE - Sandra BALTIERI a donné procuration à Karine BERTRAND - Jean-François DUMONTIER a donné procuration à Francis YECHE

SECRÉTAIRE : Camille LORENZO-DOMINGO

- Décision modificative pour admission en non-valeur et régularisation de l'article 023.
- Délibération des grandes lignes du projet d'aménagement de la RD 922 et du devis de mission SPS.
- Délibération de régularisation de surface de parcelle pour la vente à M. et Mme MOGER.

SÉANCE DU 27 JANVIER 2021

PRÉSENTS : Michel BONNET - Francis YECHE - Karine BERTRAND - Alain CLERGUE - Emmanuelle GALLESIO - Patrice BES - Jean-François DUMONTIER - Alain SYRYKH - Eric ARCHET - Grégory AUREL - Nicole ASTOUL - Béatrice ALVES GIEUSSE - Sandra BALTIERI - Camille LORENZO DOMINGO

REPRÉSENTÉS : Camille LORENZO-DOMINGO a donné procuration à Francis YECHE - Delphine CALICIS a donné procuration à Michel BONNET

SECRÉTAIRE : Patrice BES

- Autorisation de signature de la convention d'intervention avec le centre de Gestion du Tarn pour l'élaboration du document unique.
- Ouverture du programme « extension médiathèque » pour 2046 € pour le paiement des honoraires de l'architecte.
- Délibération pour approbation du marché de la RD 922 et sollicitation des subventions auprès des divers organismes.

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2021

PRÉSENTS : Michel BONNET - Francis YECHE - Karine BERTRAND - Alain CLERGUE - Emmanuelle GALLESIO - Patrice BES - Jean-François DUMONTIER - Alain SYRYKH - Grégory AUREL - Nicole ASTOUL - Béatrice ALVES GIEUSSE - Delphine CALICIS - Camille LORENZO DOMINGO

REPRÉSENTÉS : Eric ARCHET a donné procuration à Emmanuelle GALLESIO - Sandra BALTIERI a donné procuration à Karine BERTRAND

SECRÉTAIRE : Camille LORENZO-DOMINGO

- Choix de l'emprunt pour les travaux de la RD 92.
- Délibération de demandes de subventions pour les travaux de la RD 922 et approbation du plan de financement.



- Approbation de dissimulation du réseau BT au P01 au Bourg par les services du SDET.
- Délibération de modification du PLU portant sur la suppression de l'emplacement réservé sur la parcelle H n° 326.
- Autorisation de signature de la convention fixant le cadre financier et opérationnel de la prestation de service assainissement collectif.
- Autorisation de signature de la convention d'occupation partagée de locaux par la communauté d'agglomération pour la médiathèque.

SÉANCE DU 23 MARS 2021

PRÉSENTS : Michel BONNET - Francis YECHE - Karine BERTRAND - Alain CLERGUE - Emmanuelle GALLESIO - Patrice BES - Alain SYRYKH - Béatrice ALVES GIEUSSE - Sandra BALTIERI - Camille LORENZO DOMINGO

REPRÉSENTÉS : Eric ARCHET a donné procuration à Alain CLERGUE - Jean-François DUMONTIER a donné procuration à Michel BONNET - Karine BERTRAND a donné procuration à Emmanuelle GALLESIO - Grégory AUREL a donné procuration à Francis YECHE - Nicole ASTOUL a donné procuration à Béatrice ALVES GIEUSSE

ABSENT : Delphine CALICIS

SECRÉTAIRE : Camille LORENZO DOMINGO

- Vote du compte administratif 2020.
- Adhésion au groupement de commandes pour les marchés de travaux de voirie.
- Délibération de convention ENEDIS pour signer un acte relatif à la pose d'un poste de transformation et d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle J n° 1653.
- Délibération pour subvention exceptionnelle à l'association Lire à Cahuzac.

SÉANCE DU 15 AVRIL 2021

PRÉSENTS : Michel BONNET - Francis YECHE - Alain CLERGUE - Emmanuelle GALLESIO - Patrice BES - Alain SYRYKH - Grégory AUREL - Mmes Nicole ASTOUL - Béatrice ALVES GIEUSSE - Karine BERTRAND - Sandra BALTIERI - Camille LORENZO-DOMINGO - Eric ARCHET

REPRÉSENTÉS : Delphine CALICIS a donné procuration à Michel BONNET - Jean-François DUMONTIER a donné procuration à Francis YECHE

SECRÉTAIRE : Camille LORENZO DOMINGO

- Vote des taxes locales.
- Vote des subventions aux associations.
- Vote du budget primitif 2021.
- Délibération acceptation de l'option pour le lot 3 de la RD 922.
- Délibération modificative de cession de la parcelle à l'association des Œuvres du Père Colombier.

ETAT CIVIL

Arrêté au 19.05.2021

NAISSANCES

Alice FAURE
Julian LOPRESTI
Nathan DALENC
Alban FORTUNÉ
Rafaël REVELLAT
Louison JEAN
Waïl EL MOUFID

MARIAGES

Nina LANGEL & Frédéric ARBOUR
Nora HAZIME et Ali AÏT BEN HADDOU
Hanna MOTA SILVA et Quentin DUMONTIER
Marie COOMARASAMY et Olivier AYMAR

DÉCÈS

Jean-Luc NOEL
Rose DELPECH épouse FARJANEL
Philippe BERGÉ
Frédéric CAULET
Marie-Rose BREIL Vve BARTHE
Michel CAULET
Ferdinand ESCOFFRE
Jacques MALET

En application du R.G.P.D. (*Règlement Général sur la Protection des Données*) et des droits des personnes, nous ne sommes plus en mesure, désormais, d'indiquer sans autorisation les dates de naissance ou de décès.



URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE • délivrés jusqu'au 19.05.2021

NOM ET PRÉNOM	LIEU	NATURE
PUISEUX Dominique	Ardenne	Hangar abritant une carrière équestre
CARUSO Enrico	2101 Route des Tres cantous	Démolition bâtiment et construction garage atelier remise
VAISSIERE Matthieu	Les Tuileries	Maison
AGRECH Patrick	27 chemin des Grèzes	Elévation sur bâtiment
SCI Le Clos du Vallon (DELMAS Davy)	Lotissement Clos du vallon 2	Maison

DÉCLARATIONS PRÉALABLES • délivrés jusqu'au 19.05.2021

NOM ET PRÉNOM	LIEU	NATURE
BONNEVILLE Bernard	Les Tuileries	Division terrain pour construction
DELMAS Gilles	7 rue de la Brèche	Abri de jardin ouvert
DEUWILLE Johan	40 route de Granéjous	Rénovation toiture
GOMEZ Jacques	11 rue de l'escaladou	Mur de clôture avec portillon et portail
LE BRETON Wenceslas	325 chemin de Puechcourt	Fermeture d'une terrasse couverte existante
AGRECH Patrick	27 chemin des Grèzes	Abri de jardin
LUCIANI Eddie	1912 Route de Comberouzal	Piscine
LITRE Yvette	48 route de Gaillac	Création d'un auvent et garde corps
HYLAK François	180 chemin de Cantalauze	Agrandissement 3 fenêtres
SDET (ASTIE Alain)	L'escaladou	Implantation d'un poste distribution courant électrique
DELMAS Gilles	7 rue de la Brèche	Auvent ouvert
SCI du Valais	4 rue de la Mairie	Réfection toiture
ALVES Antoine	915 route de Fayssac	Piscine
Commune de CAHUZAC SUR VÈRE	La Peyre	Division terrain en vue de construire ASTROLABE

DOSSIER

CAHUZAC SUR VÈRE

DYNAMISME COMMERCIAL ET ARTISANAL

"NOTRE VILLAGE EST EXEMPLAIRE"

L'attractivité d'une commune passe par le dynamisme, la qualité de ses commerces et de ses entreprises de services. La capacité de ses habitants à consommer et faire consommer local est primordiale. À Cahuzac sur Vère, tout est possible ou presque...

Notre commune compte plus d'une soixantaine d'entreprises : commerces, artisans, exploitations agricoles ou viticoles. Nous pouvons ajouter à cela, les nombreux professionnels de santé et de bien-être ainsi que nos associations de prise en charge et de service à la personne. Nous avons aussi la chance d'avoir une entreprise industrielle, leader mondial dans son secteur, qui compte une centaine d'emplois locaux. Enfin, nous pouvons trouver chaque mercredi matin sur le marché, installé place de la mairie, différents produits selon les saisons : primeurs, fleurs, charcuteries, fromages, plats cuisinés, etc...

C'est donc ce tissu artisanal et commercial, ancien, riche et varié qui fait de Cahuzac sur Vère, un village vivant et attrayant pour ses habitants et pour tous ceux des villages alentours.

Les premiers acteurs de cette attractivité sont évidemment tous ces chefs d'entreprises, commerçants, artisans et professionnels de santé qui ont choisi Cahuzac sur Vère pour développer ou faire perdurer leurs activités et qui ont à coeur de proposer toujours plus de produits ou de services. Merci à eux pour leur dynamisme, leur réactivité et leur grande contribution au bien vivre des Cahuzacois.

Il est bien sûr essentiel que chacun d'entre nous, habitant de Cahuzac sur Vère, fasse en sorte de faire vivre ce tissu de proximité. Nous nous devons en effet, dans la mesure du possible « d'acheter et consommer local » et de promouvoir tout au long de l'année, nos commerces et artisans locaux en partageant par exemple leurs publications sur les réseaux, en

invitant nos amis et notre famille à venir acheter son pain ici, son bouquet de fleur, son steak, ses légumes, son journal, se faire faire la coupe de cheveux ou la couleur dernier cri, d'aller au marché, de faire réparer sa voiture, d'aller à la pharmacie, chez un médecin, un dentiste ou un kiné, et aussi de faire héberger sa famille et ses amis dans une des nombreuses solutions d'hébergement.

Plus que la solidarité envers ces personnes qui nous sont indispensables, il y a de nombreux avantages à consommer local. Création de lien social, revitalisation des coeurs de villages, contribution à l'économie locale, création d'emplois, services plus à l'écoute, plus accessibles et plus écologiques, etc....

ENSEMBLE, SOUTENONS NOS COMMERÇANTS ET ARTISANS

PROXIMITÉ
SOLIDARITÉ

CONSOMMONS
à
Cahuzac sur Vère

Commune de
Cahuzac sur Vère

Pour finir, Cette vitalité économique sur un territoire rural comme le nôtre est une chance énorme dont l'équipe municipale est pleinement consciente. Ainsi, elle soutient autant que possible, ces acteurs de 1er plan.

Il arrive souvent, par exemple, que des entreprises sollicitent les élus pour des renseignements, des recherches de locaux, des aides matérielles ou administratives. Nous nous efforçons de répondre au mieux à leurs besoins et nous recherchons avec eux des solutions. Parfois, quand cela est nécessaire, nous pouvons faciliter la mise en relation entre ces entrepreneurs et les acteurs institutionnels tels que la communauté d'agglomération, le département, la région ou l'état.

Une aide peut aussi être apportée pour l'installation sur la zone artisanale qui compte encore des surfaces disponibles et qui est gérée par la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.

La municipalité soutient également les créations de services médicaux et des services à la personne. Astrolabe, dont les travaux vont commencer très prochainement, en est un bon exemple. L'investisseur va, en effet, construire et louer les locaux à l'association gestionnaire sur un terrain fourni par la commune.

La commune relaie, régulièrement, en mairie ou sur ses différents supports (réseaux sociaux, panneau, bulletin, etc...) toutes les informations sur les nouvelles installations, les créations d'évènements ou d'animations commerciales (Hors publicités sur les produits).

Pour le dynamisme et la qualité de notre village, continuons ensemble à faire vivre Cahuzac/Vère.



FLUX TOURISTIQUE A SAISIR.

La commune va continuer par ses actions à renforcer cet attrait. Ex : Ralentir et faire s'arrêter les véhicules grâce à l'aménagement sécurisé de toute la traversée du village et renforcer la signalétique commerciale et touristique, aux entrées du village avec une communication visuelle. Renforcer les informations liées à l'accueil de randonneurs à pied, à vélos et des touristes de passage.

Toujours tenter d'attirer l'attention sur cet axe de passage (6 à 8000 véhicules jours en août) doit devenir un défi pour continuer à vivre ensemble en harmonie et faire battre le cœur de Cahuzac sur Vère.



DOUC'HEURE s'installe à Cahuzac sur Vère

Priscillia RENARD, professionnelle dans la beauté des ongles et du bien-être, s'installe à partir du 1er juillet 2021 à Cahuzac/vère. Elle débutera son activité, dans un local de la mairie, situé Route de Gaillac, au-dessus de la médiathèque. Elle exercera aussi à domicile.

Des massages californiens aux prothèses ongulaires, n'hésitez pas à découvrir ses différentes prestations et à demander plus d'informations au 07 69 10 52 79. Elle est disponible, sur rendez-vous, les mercredis et les week-ends.



AUGMENTATION DES TAXES : POSITION DE NOTRE COMMUNE

Notre commune fait partie de la communauté d'Agglomération GAILLAC GRAULHET.

Afin de palier au déficit de la compétence scolaire, l'agglomération a décidé de fiscaliser cette compétence et d'intégrer dans ses taux d'imposition sur le Foncier le coût annuel de l'ensemble des écoles dont la nôtre. Bien que compensée en partie par un système de dotation, cette augmentation étant importante, nous avons décidé de baisser considérablement nos taux communaux afin de limiter au maximum la hausse du montant global de l'impôt foncier.

Vous trouverez ci-dessous un tableau en trois parties : notre situation fiscale en 2020, la nouvelle situation suite à l'augmentation des taux voté par

l'Agglomération GAILLAC GRAULHET et le transfert du taux départemental vers le communal (compensation de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales) et enfin la situation pour 2021 suite au vote des taux communaux (à la baisse).

Bien qu'il subsiste toutefois une hausse pour 2021, il faut savoir que parmi les communes de même importance et proposant des services équivalents de notre Agglomération, notre commune de Cahuzac-sur-vère reste la commune où les taux sont les plus bas. Ceci grâce à un travail de gestion qui a permis à notre commune un développement remarquable sans augmentation des taux communaux depuis plus de 10 ans.

FISCALITÉ CAHUZAC SUR VÈRE 2020										
	Commune			Département		Commune + Département		Agglomération		TOTAL
	BASE	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Montant
Foncier Bâti	1342	16,63	223,17	29,91	401,39	46,54	624,57	2,73	36,64	661,20
Foncier non Bâti	1000	60,55	605,5	85,61	856,10	---	---	5,68	56,8	1518,40

* pour exemple, la base retenue pour le Foncier Bâti correspond à la base moyenne sur notre commune

FISCALITÉ CAHUZAC SUR VÈRE 2021 si la commune ne modifie pas les taux								
	Commune après réforme			Département (si taux inchangés)		Agglomération		Total
	BASE	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Montant
Foncier Bâti	1342	46,54	624,57	Transfert aux communes Pour compenser la perte due à la suppression de la taxe d'habitation		25,60	343,55	968,12 (+46,4%)
Foncier non Bâti	1000	60,55	605,5	85,61	856,10	34,99	349,9	1811,50(+19,3%)

FISCALITÉ CAHUZAC SUR VÈRE 2021 avec les nouveaux taux Validés								
	Commune suite baisse Taux			Département (si taux inchangés)		Agglomération		Total
	BASE	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Montant
Foncier Bâti	1342	31,18	418,44	Transfert aux communes		25,60	343,55	761,99 (+15,2%)
Foncier non Bâti	1000	40,56	405,60	85,61	856,10	34,99	349,9	1611,60 (+6,1%)

A noter : En intégrant la taxe Chambre d'Agriculture (si taux inchangés) l'augmentation de la TFNB ne sera que de 5,3% au lieu de 6,1%.
les taxes spéciales et les frais de gestion ne sont pas inclus dans ce calcul.



JARDINS FAMILIAUX ET PARTAGES C'EST PARTI !



Vous pourrez continuer à vous inscrire et obtenir toutes les informations lors du forum des associations, le 4 septembre prochain. Vous pourrez découvrir les règles d'occupation, le plan des parcelles, les surfaces, tarifs...

L'association LES AMIS DES JARDINS DE CAHUZAC SUR VÈRE a été créée, elle est présidée par Eric ARCHET. Le terrain de 2500m2 mis à disposition de l'association par votre commune, sous convention, sera préparé mécaniquement en octobre par un agriculteur local.

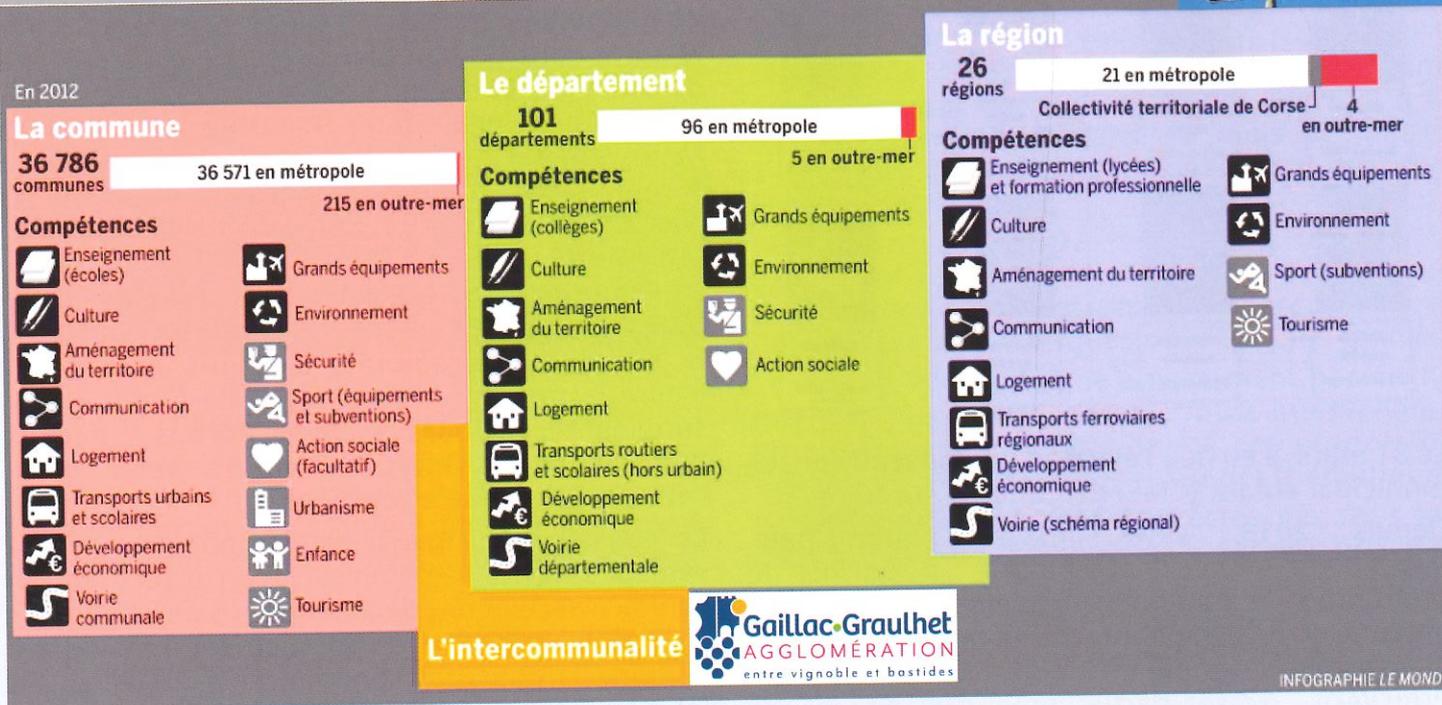


COMMUNE / AGGLOMÉRATION / DÉPARTEMENT / RÉGION : COMMENT S'Y RETROUVER ?

Après les élections départementales et régionales que nous venons de vivre, nous vous proposons un tableau qui tente de résumer les compétences de chaque entité.



Le millefeuille administratif : des compétences morcelées



RD 922 : C'est parti ! SÉCURISER LA TRAVERSÉE DE NOTRE COMMUNE

La première tranche des travaux de l'aménagement et la sécurisation de la RD922 est terminée.

Il s'agissait de la mise en place du réseau pluvial ainsi que de la reprise du réseau Eau Potable de Blazy au chemin du Cimetière.

Afin de ne pas perturber la circulation et surtout permettre à nos commerçants, artisans et Camping de travailler normalement pendant la période estivale, nous avons programmé un arrêt des travaux en juillet et août.

Dès la rentrée de septembre, les travaux reprendront pour se finir normalement début 2022.

Cette réalisation, importante pour notre commune et pour votre sécurité, va générer évidemment des perturbations dans la circulation sur ce tronçon de notre commune.

Nous vous remercions donc pour votre compréhension.



ELECTION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL ENFANT

Le conseil Municipal Enfant 2021-2023



DUBOIS
Lindree
10 ans - CM2



CIBUSCARD
Mathis
10 ans - CM2



ALVES
Lola
8 ans - CE2



BEAUCOURT
Yael
10 ans - CM2



AYNARD
Appoline
10 ans - CE1



VIGOULES
Maximin
10 ans - CM2



DESHOME
Mathis
10 ans - CM2



DURAND
Lalie
9 ans - CM2

Le 31 mars, a eu lieu l'élection du nouveau conseil municipal enfant (CME) de Cahuzac sur Vère.

Depuis 2013, cette instance municipale, importante pour la commune, a permis la réalisation de nombreux projets en faveur des enfants et des habitants du village en général. Elle permet à ces enfants, élus au sein de l'école Prim'Vère, d'être partie prenante de la vie démocratique locale.

Tous les 2 ans, le CME, composé de 7 conseillers, est renouvelé.

Cette année, Le 16 février, les conseillers précédents, accompagnés du maire et de l'adjointe responsable, se sont rendus dans les trois classes du CE1 au CM2 pour présenter leurs rôles et leurs réalisations. Un livret d'information ludique et une carte d'électeur ont été réalisés par la municipalité et distribués à chaque enfant. Tous les élèves du CE2, CM1 et CM2 pouvaient être candidats et électeurs, les élèves de CE1 étaient seulement électeurs. Les dossiers de candidature devaient être déposés avant le 15 mars à l'école ou à la mairie.

A l'école, les 13 candidats (8 filles, 5 garçons), encouragés par leurs enseignants, ont mené une campagne sérieuse et investie durant 15 jours : dépôt d'affiches, discours, etc...

Ainsi ce mercredi matin, c'est à la salle des fêtes que le bureau de vote a été installé. Il est tenu par 3 des conseillers précédents. Les enfants se sont succédé dans l'isoloir, ont ensuite déposé leur bulletin de vote dans l'urne, signé le registre et fait tamponner leur carte d'électeur « comme les grands », dans le respect des mesures barrières. Parmi les 13, ils devaient entourer 7 candidats en respectant le principe de parité.

En effet, ils devaient choisir 4 filles et 3 garçons ou 3 filles et 4 garçons.

Le dépouillement des 71 votes s'est déroulé par la suite dans une ambiance joviale mais remplie de suspens, tellement les résultats étaient serrés. Après une vingtaine de minutes, Monsieur le Maire a enfin délivré le résultat et son adjointe a remis à chaque élu, l'écharpe tricolore et un classeur de travail pour commencer leur mandat. Trois enfants ayant obtenu le même nombre de voix pour la 6ème et 7ème place, les deux élèves les plus âgés ont été élus ce jour-là. Toutefois, le maire et ses adjoints, ont pris la décision d'élire la troisième élève, conseillère municipale suppléante. Elle aura les mêmes droits et devoirs que les autres mais ne pourra voter qu'en l'absence d'un autre conseiller.

Le conseil municipal d'installation a eu lieu le samedi 24 avril. Les nouveaux conseillers ont fait connaissance et ont découvert plus amplement le rôle de chacun et le fonctionnement du CME. Par la suite ils pourront commencer à travailler sur les nouveaux projets qu'ils souhaitent mettre en œuvre pendant ces 2 années.

Le maire et ses conseillers remercient les enseignants de l'école Prim'Vère pour leur collaboration à cette démarche municipale.

Ils remercient également les 7 conseillers terminant leur mandat cette année : Karina, Léa, Lili, Lila, Aïda, Ilan et Gabin qui durant deux ans se sont impliqués avec sérieux dans leurs fonctions et dans les projets réalisés : nouveaux jeux installés dans l'aire de jeux, canisette+panneau, opération Téléthon, participation aux différentes réunions et cérémonies, etc...



NOTRE ÉCOLE TOUJOURS EN ACTION

Nous tenions dans ce bulletin municipal à faire un focus sur l'activité au quotidien de notre école primaire PRIM'VÈRE, surtout après cette période difficile pour l'équipe enseignante et bien-sûr les 143 écoliers.

Félicitations à tous pour leur détermination, leur sérieux durant cette année.

L'article à été rédigé par Mme la Directrice.



Cette année, l'école Prim'Vère a accueilli 143 élèves de la petite section au CM2.

Une équipe de 7 enseignants, 4 agents et 1 volontaire en service civique se sont occupés des enfants durant cette année particulière placée sous le signe de différents protocoles sanitaires stricts et d'un plan Vigipirate renforcé.

Port du masque à l'intérieur comme à l'extérieur, non-brassage des groupes, sorties scolaires avec nuitées interdites, sport en intérieur interdit, spectacles proscrits... Il a fallu composer et trouver d'autres manières d'enseigner, et garder le sourire malgré toutes ces contraintes.

Les élèves et les familles se sont tous particulièrement adaptés et ont respecté tout ce qui leur était imposé.

Nous avons eu la chance de ne pas avoir à fermer de classe puisque tous les rares cas de COVID 19 ont été isolés en temps et en heure, empêchant ainsi une contamination collective.

Notre école est restée ouverte lors du confinement d'Avril, recevant alors les enfants dits « prioritaires ». C'est environ 17 élèves qui ont été accueillis tous les jours.

En complément des programmes scolaires, l'équipe enseignante a réussi à mener bon nombre de projets à terme :

- Maternelle : jardinage, promenade de proximité au fil des saisons, affichages réguliers en arts visuels, 1 intervention d'un marionnettiste qui est venu animer une séance pour les élèves (projet du Réseau Vère Grésigne) et deux séances de poney en juin.

- CP et CE1 : projet musique « ça va jazer » avec l'intervention d'une musicienne diplômée et la captation vidéo des chants appris par les élèves, séances de sport avec les intervenants de l'USEP (athlétisme, jeux collectifs) ; natation à la piscine de Gaillac en septembre et octobre ; « école et cinéma » où l'équipe de Média Tarn s'est rendue

à l'école pour projeter le film (les cinémas étant fermés en janvier), et une sortie au centre de Lascroux au mois de juin pendant deux jours consécutifs (thématique sport et nature).

- CE2, CM1 et CM2 : projet dancekeat avec la compagnie Keatbeck (réalisation de vidéo de danse sur le thème du dessin animé) avec la projection du film au cinéma Imag'in de Gaillac fin juin ; sport USEP (athlétisme) ; cycle de 3 séances de balle ovale animé par le comité départemental de rugby à 13 ; 1 journée à la base de canoë d'Ambialet au mois de juin et 2 sessions de voile à Aiguelèze pour les plus grands, élection cme.

Léa, notre volontaire en service civique a également initié les plus jeunes à la musique (travail autour des instruments à percussion), et des ateliers informatiques pour les plus grands.

Le réseau Vère-Grésigne a également permis de financer la venue de Flore Proust intervenante en « philosophie » qui a animé des séances de relaxation et des discussions sur des thématiques variées ; moments très appréciés par tous les élèves ; et la participation au grand prix des Incorruptibles (lecture d'albums ou de romans en commun avec plusieurs écoles).

Enfin, la Communauté d'agglomération a permis de financer l'ouverture d'un Espace Numérique de Travail (ENT), site informatique sur lequel nous notons les devoirs des élèves et que nous faisons vivre par le dépôt de photos ou vidéos diverses.

2 tableaux numériques ont été posés dans deux classes. Nous espérons que très prochainement, les 3 autres classes pourront être dotées de la même façon.

Cette année se termine avec une exposition s'intitulant « Derrière nos masques... nos sourires » qui égayera les clôtures de l'école et apportera joie et gaieté.



Notre équipe remercie les parents d'élèves, notamment l'A.P.E. pour leur engagement et leur participation aux projets et souhaite de très bonnes vacances à tous les enfants. Rentrée le jeudi 2 septembre 2021.

ATELIER BÉBÉ SIGNE

UN OUTIL POUR COMMUNIQUER AVEC VOTRE BÉBÉ EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION APE



Formation et Ateliers

Le bébé signe (ou communication gestuelle associée à la parole) est une aide à la communication pour les parents, les enfants et les professionnels de la petite enfance.

Cet outil permet à l'enfant de se faire comprendre avant et pendant l'apprentissage de la parole.

En effet « bébé » comprend, peut signer et utiliser la gestuelle avant de pouvoir articuler et prononcer des mots. L'utilisation des signes avec les bébés répond à cette demande de communication des enfants et leur offre la possibilité, grâce aux mains, de pouvoir s'exprimer.

Tous les signes appris en formation sont issus de la langue des signes française (LSF).

Inscription et renseignements :
cecilecapelliere@outlook.fr ou 06.85.45.26.30

«LES FOUZICS» (anciennement «Le Ballon Voyageur»)

«Les Fouzics» C'est une halte-garderie associative, située dans le centre du village de Cahuzac-sur-Vère. Elle peut accueillir 12 enfants, dès 3 mois et jusqu'à 5 ans, le lundi de 8h45 à 12h15 ainsi que les jeudis et vendredis de 8h45 à 16h45.

Pendant les vacances, les enfants scolarisés peuvent aussi être accueillis.

Les 3 professionnels de la petite enfance des Fouzics

organisent le temps d'accueil des enfants autour de nombreuses activités, jeux, chansons et musiques, lectures, dessins et aussi jardinage, cuisine... dans une volonté de développer l'autonomie et de faire participer le tout petit en l'aidant à découvrir et à grandir. La directrice Marie Hélène Robert, est joignable par téléphone au 05 63 40 51 46 ou par mail : lesfouzics@free.fr pour répondre à vos questions et pour les inscriptions.

ASTROLABE : BIENTÔT LA 1ÈRE PIERRE

Les bornes sont posées, le permis de construire est déposé, la structure d'accueil de séniers va bientôt voir sa 1ère pierre posée, chemin de Peyrerols.

Voici l'impact visuel en image de synthèse de ces jolis locaux.



LES ATELIERS SENIORS DE

La Maison Astrolabe

CAHUZAC-SUR-VÈRE

Tous les lundis après-midi

ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES

NATHALIE DECOMBAS

Un après-midi par mois

RÉCITS DE VIES

MARILISE DELAGE

Un après-midi tous les 2 mois

ANIMATION MUSICALE

ÉRIC TONNELIER

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
Delphine Calicis - lamaisonastrolabe@gmail.com - 06 14 44 75 29

BONNE RETRAITE AU DOCTEUR ESQUEVIN



Après 38 années au service des Cahuzacois le docteur Jean-Pierre ESQUEVIN a décidé de prendre une retraite bien méritée.

C'est en février 1983 qu'il commence à exercer Rue de l'église à Cahuzac sur Vère. Puis le 1^{er} avril 2014, il s'installe dans les locaux de la nouvelle maison médicale, rue du pigeonier, aux côtés du Docteur Franchet, des infirmières libérales et des kinés.

Après une dernière ligne droite où il a beaucoup oeuvré dans le cadre de la crise sanitaire du covid 19, il peut maintenant se consacrer pleinement à sa famille et à ses passions pour le golf et l'aviation.

L'équipe municipale le remercie pour son investissement auprès des cahuzacois durant ces longues années et lui souhaite une très joyeuse retraite.

La municipalité profite de cette occasion pour souhaiter la bienvenue au nouveau médecin généraliste qui viendra en renfort du docteur SABADIE à partir du mois de juillet. Le docteur Anne-Sylvie DE TRUCHIS, prendra ses fonctions le 5 juillet à son cabinet à la maison médicale.

LES FÊTES ET ÉVÉNEMENTS PERTURBÉS PAR LES MESURES SANITAIRES - CAHUZAC SUR VÈRE LE 10/07 ET 11/07 2021

Fête du samedi 10/07

Au vu de la réglementation sanitaire actuelle, nous organiserons uniquement la soirée du samedi 10/07 (concert et restauration) avec places limitées à 200 personnes et uniquement sur réservations.

Le dimanche 11/07

Vide grenier.

Inscriptions au 06 31 13 61 36 et 06 41 15 03 89.

Places limitées.

Il nous est difficile d'envisager les 3 jours de fêtes habituels (réservation groupes, orchestres, restauration etc...) car à ce jour le 26/05 la préfecture n'est pas en mesure de donner la réglementation exacte aux comités de village.

Souhaitons que malgré toutes ces contraintes, nous puissions nous retrouver le 10/07/2021.

Le 14 Juillet

Commémorations avec la présence des associations patriotiques et du conseil municipal enfant.

DÉCHARGES SAUVAGES !

Nous avons découvert, il y a quelques mois, une décharge sauvage de quelques mètres cubes de plaques amiantées sur un chemin de Planolles (photo ci-dessous).

Malgré un dépôt de plainte, nous n'avons pas encore, à ce jour, retrouvé les responsables.

Il est grand temps que chacun d'entre nous comprenne que nous sommes tous responsables de l'environnement qui est le nôtre et que ce genre de comportement outre le fait de coûter cher à la collectivité, génère de nombreux risques sanitaires et écologiques.

Le devis pour le conditionnement, l'enlèvement et l'évacuation au centre spécialisé le plus proche est de 2 128 €.

Nous attendons donc que chacun prenne sa part dans la protection de notre espace de vie, en occurrence notre commune. Si nous sommes témoin de comportements suspect, il est de notre devoir de communiquer à la Mairie les éléments qui nous permettront, en relation avec nos services de gendarmerie, de verbaliser les fautifs.

Notre commune de Cahuzac-sur-vère compte sur vous !

L'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS ET DES TROTTOIRS

“C'EST L'AFFAIRE DE TOUS”

Depuis l'application, pour le bien de tous, des mesures interdisant l'utilisation de produits polluants de désherbage, il n'est plus possible à Cahuzac sur Vère de faire entretenir manuellement ces surfaces par nos 2 agents communaux. L'ensemble des espaces publics, trottoirs, chemins, routes, talus de notre commune sont très importants, ils représentent plus de 70 kms de voie publique.

Pour l'ensemble du territoire français, l'entretien de ces espaces et surtout des trottoirs fait l'objet maintenant d'une **loi cadrée par un arrêté municipal** (adopté prochainement).

Le texte de loi précise : *Bien qu'appartenant au domaine public, l'entretien des trottoirs est à la charge des habitants. Cette loi s'applique devant chacune des maisons ou immeubles.* A Cahuzac sur Vère nous avons décidé, pour le bien de tous, de faire appliquer la loi dans son ensemble par un arrêté municipal. Nous vous présentons ci-dessous les détails de ce nouveau comportement civique que chacun se doit d'adopter et relayer dans sa rue et son quartier.



OBLIGATIONS RELATIVES À L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS.

L'entretien des trottoirs devant chez-soi fait partie des obligations à respecter en tant qu'occupant d'un bien, qu'on soit locataire ou propriétaire de son logement. Ainsi, chaque habitant d'une maison individuelle doit lui-même se charger d'entretenir le trottoir qui se trouve devant son bien, au même titre que dans un lotissement qui se compose de différentes habitations. Dans le cas d'un immeuble d'habitation qui comporte plusieurs étages, c'est le propriétaire bailleur ou le syndic de copropriété qui assure l'entretien des trottoirs.

Plusieurs types d'obligations portant sur l'entretien des trottoirs devant chez-soi vont désormais être en vigueur sur la commune de Cahuzac sur Vère :

- A savoir : • le désherbage ; • le balayage des feuilles et autres détritiques ; • le nettoyage de la neige et du verglas ; • la prévention des accidents avec mise en place de sel, de sable, de cendres ou de sciure de bois.

- À savoir que le périmètre d'entretien des trottoirs, va jusqu'au caniveau ou se limiter à 1 mètre si il n'existe pas de trottoir.

- Tous les détails sont spécifiés dans la réglementation du code général des collectivités territoriales, dans ses articles L2212-2 et L2122-28

En cas de non-respect d'un arrêté municipal, vous vous exposez à une amende de 38€.

Certes cela représente un effort, mais cette réglementation contribue à la sécurité et au bien-être de tous. D'autre-part la commission « **Beauté du village** » pourra vous proposer à la rentrée des demi-journées de « **chantier citoyen** » de nettoyage et d'embellissement, cela en collaboration avec le conseil municipal des enfants et l'association des amis des jardins de Cahuzac.

Merci à tous de votre compréhension, et sachons respecter et faire respecter cette nouvelle règle de VIVRE ENSEMBLE.



L'ASSOCIATION DU 3ÈME ÂGE

Lors de notre dernier bulletin, nous avons oublié de citer l'association UNRPA plus connue sous le nom « association du 3ème âge » elle a pour but d'organiser et de soutenir également toutes les activités culturelles et loisirs qui permettent de mieux vivre la retraite. Ils se retrouvent le mercredi

pour jouer aux cartes et organisent chaque jeudi un goûter. Après un peu plus d'un an d'arrêt, ils espèrent pouvoir se retrouver dès la rentrée de septembre si la situation sanitaire le permet. Pour tous renseignements prendre contact avec la présidente Mme Suc au 05 63 33 90 55 .

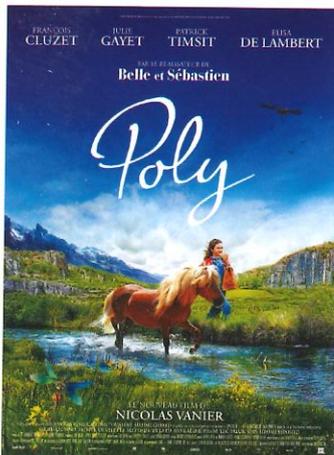
FEST I'MAGES 3ÈME ÉDITION

FEST I'Mages

Nous allons retrouver pour sa 3ème édition le festival de l'association Festimages qui présentera une balade-expo dans les rues de Cahuzac. Le thème de cette présentation reste une surprise, mais elle touchera, à n'en pas douter les habitants de la commune. À suivre...

Festi'CINE

L'autre phase de ce festival est la présentation de 4 séances de cinéma en plein-air en partenariat avec la commune de Cahuzac sur Vère et CINECRAN 81. La nuit tombée notre place de l'église se transforme en salle de Cinéma , chacun doit arriver avec son siège le plus confortable, 15 mn avant l'heure de la séance, friandise et boissons fraîches sur place. (Tarifs 3 à 5 euros).



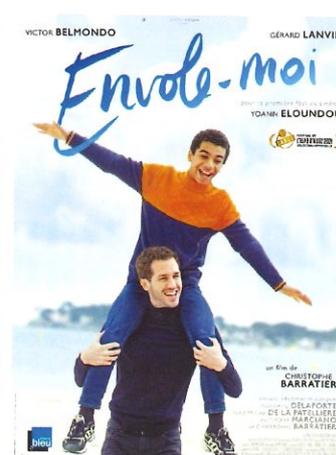
POLY

JEUDI 29 JUILLET
21H



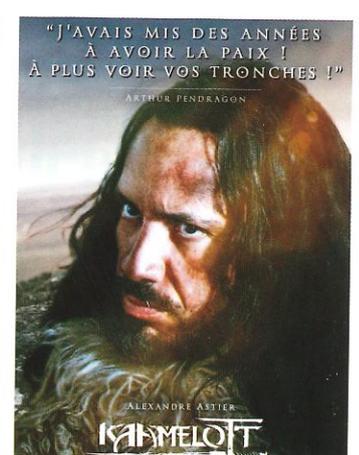
NOMADLAND

SAMEDI 7 AOÛT
21H



ENVOLE-MOI

DIMANCHE 15 AOÛT
20H30



KAAMELOTT

LUNDI 23 AOÛT
20H30

LA FIBRE ARRIVE

En exécution de la convention portant délégation de service public conclue entre SFR et le Conseil Départemental du Tarn, la société Tarn Fibre a en charge de mettre en œuvre le déploiement de la Fibre dans le Tarn.

Depuis le 16 juin 2021, une partie de notre commune, soit 414 logements, est éligible. Pour le tiers manquant, le déploiement non réalisé, à ce jour, pour des raisons techniques, se fera conformément aux engagements du Département, d'ici octobre 2022.

Cahuzac sur vère fait partie des premières communes du Tarn à pouvoir profiter de la fibre.

Les opérateurs Fournisseurs d'accès peuvent, dès à présent, s'interconnecter aux équipements de Tarn Fibre servant notre commune. Ils peuvent donc vous proposer leurs offres commerciales.

Pour toutes questions ou problématiques, notamment savoir si vous êtes déjà éligibles à La fibre, vous pouvez consulter le site Internet de Tarn Fibre <http://tarnfibre/test-deligibilite/>.



NOS ASSOCIATIONS

C'EST REPARTI ET RETROUVONS-LES LORS DES ÉVÉNEMENTS DE L'ÉTÉ ET DU FORUM ANNUEL LE 4 SEPTEMBRE

Forum des associations 4 SEPTEMBRE

Le monde associatif est une des richesses locales primordiales permettant à chacun de pouvoir avoir à proximité de son domicile une activité, qu'elle soit sportive, manuelle, intellectuelle, ludique... Le premier édile insistait sur «La transmission du savoir-faire, les valeurs propres à chacune des activités permettent de renforcer pour les plus jeunes les valeurs éducatives si importantes, et pour les moins jeunes de toujours s'accomplir tout au long d'une vie.» Depuis la crise sanitaire les associations sont mises à mal, certaines d'entre elles redoutent même de leur devenir. Nous espérons voir le ciel se découvrir pour celles-ci dès la rentrée, la mairie organisera son Forum des associations le **Samedi 4 Septembre 2021** de 9h à 12h place d'Hautpoul, il sera suivi d'un apéritif offert. Cette matinée, sera dédiée à la rencontre de tous ces acteurs associatifs qui nous permettent de pouvoir pratiquer sur notre commune et surtout d'adhérer, si vous le souhaitez, à l'une d'entre elles.

Commune de Cahuzac sur Vère
Samedi 4 Septembre 9h à 12H

Forum des associations et du bénévolat

Dans notre commune nous avons la chance de compter près de 30 associations. Elles vous proposent toutes sortes d'activités, alors n'hésitez pas à les contacter, grâce à cet annuaire. "ENSEMBLE FAISONS VIVRE NOTRE COMMUNE"

AGENDA DES ANIMATIONS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

JUILLET

SAMEDI 10	Fête de Cahuzac sur Vère : Repas, soirée dansante, sur inscription (200 personnes maxi, feu d'artifice non autorisé)
DIMANCHE 11	Vide-grenier , Pot de paëlla de la commune - 11H
DU SAMEDI 17 AU DIMANCHE 5 SEPTEMBRE	Fest I'Mages : Balad'expo 30 tableaux photos dans les rues et ruelles du village. (Vernissage vendredi 16 juillet à 18H) Festi'CINE : Voir la programmation du cinéma en plein-air - Place de l'église - Page 15.
JEUDI 22	Marché Gourmand.

AOÛT

JEUDI 12 Marché Gourmand.

SEPTEMBRE

SAMEDI 4	FORUM des Associations
DIMANCHE 26	VIDE GRENIERS DU CAMPING



CAHUZAC SUR VÈRE

SAMEDI 10 JUILLET 19h30 - PLACE DU MERCADIAL

PAËLLA
(Apéritif, paëlla & dessert 13€)
Réservations au 06 31 13 61 36 ou à l'épicerie Vival

**UN SINGE EN HIVER
LES CHARRETTES**

DIMANCHE 11 JUILLET

VIDE GRENIER

Organisé par le Comité d'Animation Cahuzac - Ne pas aller sur le site de l'épicerie - 19h30

IMPORTANT :

Toutes ces manifestations sont conditionnées aux conditions sanitaires à la date de leur déroulement.



Associations, pensez à nous communiquer les informations sur vos animations, pour qu'on les annonce dans le bulletin municipal, sur le panneau électronique, sur le site de la Mairie et sur la Page Facebook. Les informations données ici sont celles dont nous disposons à la date d'impression.